

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs du Service Mutualisé des Plateformes, rattaché au Pôle BMS pour l'utilisation de la plateforme CYTOMETRIE sont fixés conformément à l'annexe jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la composante et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 25 février 2025



Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

27 FEV. 2025

Plateforme CYTOMETRIE

Tarifs

	Tarif interne UL (HT)	Tarif académiques & publics (HT)	Tarif industriels & privés (HT)
CELESTA - 1H	40,00 €	78,00 €	105,00 €
CELESTA - 10H	270,00 €	460,00 €	- €
CELESTA - 50H	1 230,00 €	1 940,00 €	- €
CELESTA - 100H	2 130,00 €	- €	- €
CELESTA - 200H	3 800,00 €	- €	- €
SYMPHONY - 1H	55,00 €	100,00 €	130,00 €
SYMPHONY - 10H	350,00 €	490,00 €	- €
SYMPHONY - 50H	1 575,00 €	1 880,00 €	- €
SYMPHONY - 100H	2 700,00 €	- €	- €
FORMATION SUR LES CYTOMETRES CELESTA ET SYMPHONY - 6H	200,00 €	- €	- €
SEAHORSE - 1 RUN	25,00 €	44,00 €	60,00 €
TRI - 1H	150,00 €	302,00 €	415,00 €
TRI - BACTERIES - 1H	200,00 €	- €	- €
TRI - 3H	320,00 €	- €	- €
TRI - BACTERIES - 3H	350,00 €	- €	- €